

COMPTE - RENDU de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL
En date du 9 NOVEMBRE 2021 à 18 heures

Étaient présents :

Gustave BOSQ – Christophe MATHERON - Olivier BERGERETTI – Céline CONSTANS – Rémi ALLEC – Richard LENOIR – Sébastien MARTIN – Patrick MAGNAN – Michel NORBERT- Fabien BERROD - Alain PIECQ

Absent : Olivier BERGERETTI pouvoir à Rémi ALLEC

Secrétaire de séance : Céline CONSTANS

ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte-rendu du précédent Conseil du 18 octobre 2021
- Demande de versement des subventions du Département au nom de la commune pour le voyage scolaire 2021
- Projet de règlement d'attribution lotissement les Espériers
- Convention de mise à disposition des employés communaux entre communes PSA et PSE et pour le SIVU des Puys
- Présentation du RPQS assainissement 2020
- Questions diverses

Monsieur le Maire accueille les membres du conseil et les remercie de leur présence.

Il souhaite rajouter à l'ordre du jour :

- Les conventions de pâturages avec Mme CONSTANS Céline et le GP des Aiguilles de Chabrières
- Subvention voirie route forestière.

I – APPROBATION DU C.R. DU 18 octobre 2021

Monsieur le Maire rappelle les différents points traités.

Le C.R. est approuvé à l'unanimité des membres présents.

II – DEMANDE DU VERSEMENT DES SUBVENTIONS DU DEPARTEMENT POUR LE VOYAGE SCOLAIRE 2021

Monsieur le Maire, Gustave BOSQ, expose aux membres du Conseil Municipal la proposition du Conseil Départemental de soutenir le dispositif « Classes montagne 05 / classe découverte – automne 2021 » moyennant une aide financière de 40,00 € / enfant par la commune et le Département s'engage à apporter une aide de 90,00 € / enfant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à demander le versement des subventions au Conseil Départemental pour ce projet ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les pièces nécessaires.

III – PROJET DE REGLEMENT D'ATTRIBUTION DU LOTISSEMENT LES ESPERIERS

Monsieur le Maire, Gustave BOSQ, rappelle au conseil les modifications à apporter sur le projet de règlement d'attribution du lotissement « Les Espériers » situé Lieudit les Michels, 05200 Puy St Eusèbe, demandées lors du dernier conseil municipal, le 18 octobre 2021.

Monsieur le Maire précise au Conseil la validation écrite de l'avocat spécialiste en droit public, Maître ROUANET, sur le fait que « les documents paraissent clairs et respectant une égalité de traitement ». Maître ROUANET spécifie dans son email que la partie de règlements afférents aux conditions d'utilisations soit insérée aux actes de ventes.

Monsieur le Maire, propose au Conseil de valider le règlement d'attribution pour une rédaction définitive.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **VALIDE** le projet de règlement d'attribution des lots tel que présenté ce jour ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le règlement et documents s'y rapportant.

IV – CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION DES EMPLOYES COMMUNAUX ENTRE COMMUNES PSA ET PSE ET POUR LE SIVU DES PUY

Monsieur le Maire, Gustave BOSQ, expose aux membres du Conseil qu'il convient de délibérer sur les projets suivants :

- 1- **une convention de mise à disposition du personnel communal entre les communes de Puy-Saint-Eusèbe et Puy-Sanières** (les agents techniques pour des besoins hebdomadaires d'entretien des fosses d'épuration et pour certain travaux nécessitant la présence de deux personnes, mais aussi pour assurer la continuité des services en cas de maladie ou de congés) ;
- 2- **une convention de mise à disposition du personnel des deux communes (Puy Sanières et Puy Saint Eusèbe) avec le SIVU de l'école des Puy** dans le cadre des besoins de l'école (les agents techniques pour divers travaux et les agents administratifs en cas d'absence des agents du SIVU pour les besoins de la cantine et la garderie).

Il informe le conseil que cette convention existait déjà depuis la création du SIVU mais qu'il convient de la remettre à jour, ceci afin de garantir la continuité des services de l'école intercommunale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** les conventions proposées ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à les signer, ainsi que les pièces s'y rapportant.

V – CONVENTIONS PATURAGES

Monsieur le Maire, Gustave BOSQ, explique que le **GP des AIGUILLES DE CHABRIERES** représenté par Madame Céline CONSTANS, ainsi que **Madame Céline CONSTANS** en son nom propre ont besoin de pâturage pour leurs activités et que cela permettra un entretien des parcelles concernées.

Monsieur le Maire présente les lots des parcelles concernées :

GP AIGUILLES DE CHABRIERES :

Parcelles cadastrales : Réallon : H-5, H-6, H-7p, H-8p
Puy-Saint-Eusèbe : ZD-44p, ZD-45, ZD-47, ZD-94p, ZD-120
Parcelles forestières : 4 et 5

Madame Céline CONSTANS :

Parcelles cadastrales : Puy-Saint-Eusèbe : ZE-1, 6 et ZH-60p
Parcelles forestières : 3

Monsieur le Maire rappelle qu'une partie des terrains communaux est soumis au régime forestier. Il explique que de ce fait il est nécessaire de signer une convention pluriannuelle de pâturage tripartite entre la commune, l'ONF et les preneurs.

Monsieur le Maire propose donc d'établir 1 convention tripartite avec le GP et 1 convention tripartite avec Madame Céline CONSTANS. Ces conventions sont d'une durée de 9 ans, du 01/10/2020 au 31/12/2028.

Après lecture des conventions, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 9 voix pour et une abstention :

- **APPROUVE** les termes des conventions ;
- **APPROUVE** la notation des terrains concernés ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les conventions.

VI – SUBVENTION VOIRIE ROUTE FORESTIERE

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que depuis la création de la nouvelle Communauté de Communes de Serre-Ponçon, la compétence voirie est, de nouveau, une compétence communale.

Monsieur le Maire précise que, le Conseil Départemental a clôturé l'enveloppe cantonale 2021, mais cependant, nous sommes invités à préparer un dossier complet pour une prise en compte sur le budget de 2022.

Le Conseil Départemental peut subventionner ces travaux de voirie à hauteur d'environ 70% de leur montant total hors taxe.

Il présente ensuite la valorisation des travaux à réaliser :

	Part Communale (30%)	Part Départementale (70%)	Total
Route forestière	8 018,00 €	18 707,00 €	26 725,00 €
TVA	5 345,00€	0,00 €	5 345,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de réaliser les travaux de voirie tels que présentés dans le tableau ci-dessus ;
- **SOLLICITE** le Conseil Départemental pour les travaux de voirie cités ci-dessus et ce dans le cadre du budget 2022.

VI – PRESENTATION DU RPQS ASSAINISSEMENT 2020

Monsieur le Maire présente le rapport de la Communauté de Communes de Serre-Ponçon présentant le bilan de l'assainissement 2020.
Ce document est consultable en Mairie.

VII - QUESTIONS DIVERSES

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h30.

